

DÉMARCHE QUALITÉ EN PÉDICURIE-PODOLOGIE PRÉSENTATION

- **Pour notre profession de santé, « patient » est le maître mot sur lequel repose notre code de déontologie.**
- Plus qu'une obligation déontologique, toute notre activité professionnelle doit nous guider naturellement vers la mise en œuvre d'une démarche dédiée à la qualité des soins et à la sécurité des patients.
C'est une démarche qui doit être envisagée comme volontaire et qui participe non seulement à l'amélioration de nos pratiques mais également à une meilleure reconnaissance de nos compétences.
- **L'Ordre, qui a notamment pour mission de veiller à la compétence des professionnels inscrits au tableau, a souhaité vous accompagner dans cette démarche qualité et d'amélioration continue individuelle.**
C'est pourquoi le Conseil national propose une approche formative, structurée par **des fiches thématiques élaborées par des experts des démarches qualité d'horizons différents.**
- **Ces fiches, centrées sur le cœur de notre métier et son environnement immédiat, se focalisent sur les fondamentaux incontournables de notre exercice et n'ont pas vocation à être exhaustives.**
Afin de permettre aux professionnels qui le souhaitent d'affiner leurs savoirs sur chaque thème, les normes en vigueur, les recommandations ainsi qu'une bibliographie récente seront proposées.

DÉMARCHE QUALITÉ EN PÉDICURIE-PODOLOGIE SOMMAIRE



HYGIÈNE AU CABINET

- Lavage des mains • Séchage/gants
- Tenue du professionnel et protection • Vaccinations
- Entretien des locaux
- Traitement des dispositifs médicaux • Chaîne de stérilisation

INFRASTRUCTURE DU CABINET

- L'accès au cabinet (plaque, fléchage...)
- Zones de circulation et d'activités • Disposition des locaux
- Ergonomie statique et dynamique au sein du cabinet
- Les moyens de communication du cabinet
- La confidentialité

SÉCURITÉ AU CABINET

- Incendie
- Situations d'urgence • Affichages
- Sécurité des locaux
- Maintenance
- Traçabilité et vigilance sanitaire
- DASRI

PARCOURS DU PATIENT

- Coordination des soins
- Respect du secret professionnel
- Qualité de l'accueil
- Continuité des soins
- Information et consentement du patient
- Optimisation du fichier patient

QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE

- Développement professionnel continu • Actualisation des connaissances
- Accès aux sources de données médicales

BILAN D'ÉVALUATION

- Questionnaire